



# Compte-rendu synthétique CTS DGAL du 17 septembre 2020

Le CTS DGAL s'est tenu le 17 septembre dernier, de 14h30 à 17h45 à la DGAL (en présentiel) sous la présidence de Bruno FERREIRA, directeur général.

L'Alliance du Trèfle (AT) était représentée par Françoise KREMER, Isabelle GUERRY et Françoise CÔME-CHÉREAU.

L'AT a attiré en préambule l'attention du directeur sur l'accumulation de difficultés et d'incompréhensions de la part des agents, difficultés en lien notamment avec l'insuffisance et l'inadéquation des moyens numériques, l'absence de restauration collective proche du site de Vaugirard et fortes incompréhensions concernant l'adaptation du travail dans le contexte COVID-19.

## Points à l'ordre du jour

### Point d'actualité sur la crise COVID-19

La note de service 2020-573 du service des ressources humaines «rentrée et COVID-19 » a été publiée le 17 septembre sur BO-Agri, au lendemain d'un groupe de travail avec les organisations syndicales. Le DGAL cite les différentes rubriques de cette note et revient sur le télétravail.

Le télétravail en situation exceptionnelle va donc être mis en place conformément aux dispositions de cette NS, qui permet jusqu'à 3 jours de télétravail en «zone rouge», si les missions de l'agent le permettent.

Le CODIR examinera les modalités pratiques, notamment la validation par le «chef de service» dans un souci de fluidité ( NDLR : voir aussi le point général sur le télétravail).

L'AT indique que d'autres ministères ont maintenu du télétravail pendant l'été.

Le DGAL rappelle qu'il est tenu de s'inscrire dans le cadre prévu par le MAA (qui était de 2 jours maximum par semaine, jusqu'à la parution de la NS 2020-573).

Il indique également que 100 ordinateurs portables ont été commandés pour permettre un développement du télétravail, mais que les retards à la livraison sont importants compte tenu du très grand nombre de commandes de ce type de matériel actuellement.

Le DGAL rappelle que les gestes barrières, ainsi que le port du masque (dans les bureaux partagés, lors des réunions, ...) restent fondamentaux et qu'il est du ressort de la hiérarchie de les faire respecter.

A la demande de l'AT, Isabelle CENZATO précise que lors de l'utilisation par une autre personne d'un bureau laissé libre par un agent en télétravail, il revient à l'utilisateur temporaire d'assurer le nettoyage et la désinfection de tous les matériels utilisés (ordinateur, téléphone, siège, bureau, ....) avant son départ. Dans le cas où ce ne serait pas fait, il faut en avertir l'ex MAG DGAL.

Les primes dites «primes COVID» (montant de 330, 660 ou 1000 euros) ont été versées sur la paie d'août (sont concernées les assistantes qui ont assuré la permanence du secrétariat à tour de rôle, les chefs de bureau, les sous-directeurs et certains agents très impactés pendant le confinement).

L'AT signale la situation des référents nationaux qui sont soumis à des injonctions contradictoires (certains se voient interdire les déplacements en zone rouge comme Paris et Lyon, alors qu'il leur est demandé par l'ENSV d'assurer des formations en présentiel, compte tenu des difficultés rencontrées avec les outils de visioconférence).



Le DGAL indique que les RN doivent respecter les règles de déplacement édictées par le préfet de leur résidence administrative. L'AT souligne qu'à ce jour, il n'existe pas d'interdiction de déplacement sur le territoire national métropolitain.

## Plan stratégique

Stéphanie FLAUTO indique que les travaux se sont poursuivis et que le document de synthèse devrait être finalisé d'ici 15 jours.

Elle présente les 4 axes retenus qui comprennent chacun 2 objectifs déclinés en 2 ou 3 actions :

Axe 1 : orienter l'effort du collectif sur des objectifs à fort enjeu

- renforcer l'action de la DGAL sur la prévention et l'analyse de risques
- améliorer la capacité d'anticipation de la DGAL

Axe 2 : promouvoir une vision intégrée de l'alimentation (« One Health ») partagée avec la société

- interagir avec nos partenaires dans un cadre de responsabilités respectives réaffirmée
- renforcer la relation de confiance vis à vis de la société civile et des élus

Axe 3 : attirer, valoriser les bonnes compétences

- sécuriser l'acquisition et le maintien des compétences clés, qu'elles soient détenues en externe ou en interne
- favoriser l'attractivité et la diversité des parcours de carrières

Axe 4 : améliorer l'environnement de travail

- favoriser une culture professionnelle intégrant le bien-être au travail, des modes de travail innovants et des outils adaptés

- rénover le pilotage des activités

Le DGAL insiste sur le fait qu'il veille à avoir des actions vraiment stratégiques et qu'il veut un pilotage collégial des actions, notamment pour éviter qu'une action se retrouve au point mort en cas de départ de l'agent si l'action était suivie par un seul agent.

Suite à des questions de l'AT, le DGAL indique que :

- le cabinet PWC qui aide la DGAL à construire son nouveau plan stratégique, considère que les taux de participation (56 % en administration centrale et 30 % en services déconcentrés) sont des taux satisfaisants, en particulier pour les SD,
- le concept «One Health» est très structurant dans un contexte interministériel et que la DGAL doit être une pierre fondatrice de ce concept.

A défaut d'une AG en présentiel dont l'organisation pose problème dans le contexte sanitaire actuel, une présentation du plan stratégique et du calendrier des GT à venir pourrait être organisée en webinaire.

## Organisation de la délégation d'appui aux services (fusion de l'ex MAG DGAL et de l'ex MAG SG)

La responsable (Isabelle CENZATO) explique le projet de fonctionnement à venir de cette délégation qui sera au service des directions DGAL et SG.

L'ex MAG SG comporte 3 bureaux (2 à Varenne et 1 à Toulouse). Les agents de l'ex MAG-DGAL seront intégrés, en fonction de leurs missions, soit dans le bureau d'administration des personnels (fonctions RH), soit dans le bureau des moyens des services (fonctions logistiques).

Les chefs de ces deux bureaux resteront basés à Varenne. Les réunions de bureaux seront organisées en alternance sur les deux sites. L'information des agents des deux sites sera simultanée.

L'adjoite à la chef de la délégation, Sophie ANDRÉ, sera la majorité du temps à la DGAL.

Un poste de chargé de mission sur des sujets transverses tels que les RPS, l'égalité femmes-hommes... , rattaché directement à la chef de la délégation, va être ouvert.

Le DGAL indique qu'il a échangé avec les agents concernés pendant l'été et qu'ils seront moins isolés dans cette nouvelle organisation, rendue nécessaire dans un contexte où les procédures financières et RH ne vont pas dans le sens de la simplification.

Vote sur le projet de décision portant organisation de la DGAL : 4 votes pour (dont l'Alliance du Trèfle), 2 abstentions.

## Questions diverses posées par l'AT

### Restauration collective pour les agents DGAL

Les OS rappellent que le RIE «nord-pont» ne convient pas du fait de son éloignement et que les agents demandent une compensation financière ou des tickets-restaurant, ainsi que des espaces pour déjeuner avec réfrigérateur et micro-ondes.

Le DGAL indique que les compensations financières ne sont pas envisageables et que les espaces de restauration ne sont pas possibles dans le bâtiment pour des raisons d'aération insuffisante.

Isabelle CENZATO indique que le restaurant DRIEA situé 21 rue Miollis sera accessible dès le lundi 28 septembre prochain, mais uniquement à partir de 13 heures, la convention devant être signée très rapidement. (Note AT : Mappy indique que ce restaurant est situé à 750 m, soit 10 minutes à pied de la DGAL)

Le ministère est toujours à la recherche d'un deuxième site pour la plage horaire avant 13 heures.

La procédure de remboursement des sommes versées au RIE Vaugirard avant sa fermeture, a commencé. Les remboursements vont s'échelonner de septembre à décembre.

### Politique de télétravail à la DGAL

L'AT souligne l'incompréhension des agents sur le retard dans l'instruction des demandes de télétravail transmises en juillet dernier.

Sur le télétravail dit régulier, le DGAL indique que les demandes de télétravail de la campagne de cet été transmises à la direction ont été validées, mais reconnaît qu'il y «un peu» de retard pour le retour des décisions correspondantes aux agents.

Il précise qu'il a souhaité lancer cette campagne sans attendre les nouvelles dispositions qui seront mises en place au MAA (cf. la future note de service prévue par le SG afin de prendre en compte le nouveau décret sur le télétravail de mai 2020 et après analyse de l'enquête «télétravail» réalisée par le ministère).

Il affirme qu'au niveau de la direction (DG et DG adjoint), il n'y a pas eu de refus pour les demandes portant sur 2 jours hebdomadaires de télétravail.

Le DGAL n'est pas opposé à ce que les chefs de bureau puissent bénéficier du télétravail (certains bénéficient déjà d'une journée par semaine). Il étudie la question pour les sous-directeurs, les chefs de service, ainsi que pour la direction (DG et DG adjoint).

### Outils de travail numériques

L'AT signale la constatation générale de l'inadéquation du nombre d'abonnements de visioconférence aux besoins des services, le non fonctionnement de l'outil OVPA et des difficultés de connexion lors de réunions avec la Commission (Webex).

Le DGAL regrette cette situation, mais n'apporte aucune réponse concrète. Il indique qu'il a signalé ces difficultés à la secrétaire générale.

### SIVEP

Le DGAL n'a apporté aucune réponse aux interrogations des OS sur l'organisation du SIVEP, notamment pour ce qui concerne une éventuelle délocalisation du SIVEP central ou le besoin de renfort en effectifs en administration centrale.

A ce stade, les discussions budgétaires interministérielles n'ont pas permis d'obtenir de nouveaux postes en administration centrale.

Il a indiqué que les réflexions étaient toujours en cours sur l'organisation du SIVEP et que le point fondamental était d'avoir la garantie de la compétence nationale de ce service dont les effectifs pourraient potentiellement passer de 85 à 415 agents.

## Mission inter-inspections en SSA

Les arbitrages sont toujours attendus et il n'y a pas de garantie s'ils vont sortir un jour.

Le DGAL indique que le transfert éventuel de missions actuellement assurées par la DGCCRF ne pourrait s'envisager que s'il y avait transfert des ETP correspondants.

Les éventuels arbitrages auraient un faible impact sur le plan stratégique de la DGAL car ce plan a été conçu de manière à être applicable quels que soient les arbitrages rendus.

## Forfait mobilité durable

La mise en place au MAA de cette prime (forfait de 200 euros par an) est en cours d'expertise au secrétariat général (l'Alliance du Trèfle rappelle qu'elle a formulé sa première demande de mise en place de ce forfait lors d'un CT ministériel de l'automne 2016).

Pour rappel, ce forfait devait être mis en œuvre à partir du 11 mai dernier, date du déconfinement. Il s'adresse à toutes les personnes venant en vélo ou en covoiturage.

## Parking à vélos

Aucune réponse concrète sur l'amélioration de la sécurité et le nombre de places de parking à vélos n'a été donnée.

Le DGAL indique que pour toute modification du parking, comme l'installation d'un toit pour protéger les vélos des intempéries, il faut obtenir l'accord du propriétaire (Mutualité agricole) lequel met toujours très longtemps à répondre.

Par ailleurs, il n'est pas possible d'autoriser les vélos à descendre dans le parking souterrain pour des raisons de sécurité (rampe de descente trop dangereuse pour des cyclistes).